

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2026

---

RENFORCER LA SÉCURITÉ, LA RÉTENTION ADMINISTRATIVE ET LA PRÉVENTION  
DES RISQUES D'ATTENTAT - (N° 2180)

Adopté

N° CL74

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Rodwell, rapporteur

-----

### ARTICLE 6

À la fin de l'alinéa 15, supprimer les mots :

« conformément à l'article R. 50-32 du présent code, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel